



POLITIQUE DURABLE

CDC CROISSANCE



POLITIQUE DE GESTION DES CONTROVERSES

2026

Contexte

Par « controverse », CDC Croissance entend tout événement lié à des enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance ou d'éthique, susceptible d'avoir un impact négatif, qu'il soit réputationnel, juridique ou financier, sur l'entité évaluée ainsi que sur sa performance en matière de durabilité.

Une controverse est appréciée au regard de sa pertinence vis-à-vis de son ancienneté, de son caractère structurel ou ponctuel, de son étendue et des actions mises en place par l'entreprise pour y remédier.

La qualification des controverses repose notamment sur des référentiels constitués de principes reconnus par les conventions internationales, notamment les lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), la Charte internationale des droits de l'Homme, ainsi que les principes relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

La gestion des controverses est opérée à deux niveaux :

- de manière courante en amont de l'investissement et au fil du temps ;
- dans le cas d'événements exceptionnels.

Les controverses sont potentiellement très critiques et demandent une grande vigilance dans les analyses qui en sont faites. Les controverses peuvent entraîner la matérialisation de risques très importants comme :

- un risque financier ou boursier qui peut impacter la valeur des actifs ;
- un risque d'image qui peut affecter CDC Croissance et son actionnaire ;
- un risque juridique ;
- des risques pour les parties prenantes (environnement, employés, etc.).

De manière générale, CDC Croissance aborde l'ESG dans une logique d'accompagnement actif pour favoriser une démarche de progrès dans ce domaine par les entreprises détenues en portefeuille.

Le traitement des controverses s'applique à tout investissement direct de CDC Croissance. Pour la gestion indirecte, le processus de suivi des controverses dépend des processus internes des sociétés de gestion concernées.

Néanmoins, CDC Croissance demande aux sociétés de gestion des fonds cibles de :

- transmettre leur politique de gestion des controverses ;
- adresser leur reporting de suivi des controverses du fonds ;
- faire leurs meilleurs efforts afin de se doter d'un tel reporting si non existant ; et
- informer systématiquement la SGP de toute controverse significative relative aux entreprises détenues dans le fonds.

La gestion courante des controverses

En amont via la procédure de KYI « *Know Your Investment* »

Préalablement à toute présentation de dossier d'investissement, une analyse *ex-ante* est menée par le Middle-Office/Risques. Cette analyse fait état des controverses (faits avérés ou en cours d'instruction) avec un focus particulier sur la gouvernance.

Sont recensés toutes les condamnations ou antécédents avec la justice, qu'elles concernent la société directement, ses filiales majoritaires, les membres du conseil d'administration ou du comité de direction. Une attention particulière est portée à cette analyse KYI si des personnes physiques politiquement exposées (PEP) sont impliquées. L'ensemble des faits est documenté et les recherches sont menées à l'aide de la base de données Compliance Catalyst.

Au-delà de l'évaluation du risque LCB-FT, la fiche KYI contient une partie dédiée aux controverses ESG. Elle détaille aussi les expositions et les controverses liées à la politique d'exclusion de CDC Croissance. Son contenu peut déclencher une demande d'avis du Comité controverses.

Evaluation régulière des controverses de l'univers

Un suivi des controverses est effectué mensuellement sur l'ensemble de l'univers des fonds CDC Croissance et en particulier sur les sociétés investies par le Middle-Office/Risques. Il fait l'objet d'un reporting et potentiellement d'alertes. CDC Croissance assure le suivi de ses portefeuilles en accordant une attention particulière aux controverses ainsi qu'aux informations extra-financières portées à sa connaissance, notamment via les alertes et analyses de Bloomberg, Ethifinance, SESAMm, ainsi que par sa notation interne.

Les controverses exceptionnelles

La qualification de controverses exceptionnelles est réservée au périmètre des **sociétés détenues en portefeuille (en gestion directe et indirecte)**. Les controverses peuvent survenir à tout moment, qu'il s'agisse d'un accident, d'un événement imprévu ou d'une révélation faite par une partie prenante (ONG, employés ou un acteur externe). Chaque nouvelle information peut raviver les débats et provoquer des réactions immédiates.

Organisation

Le comité controverses se compose à minima de la Directrice générale, de la Responsable de la gestion, du Responsable de l'Investissement Responsable, de la Responsable du Middle-Office/Risques et de la RCCI.

Les réunions du Comité controverses sont convoquées à l'initiative d'un des membres du comité. Par ailleurs, tout salarié de CDC Croissance peut alerter un membre du comité sur un sujet de controverse.

Le comité est réuni lorsqu'il existe un risque significatif que des allégations, avérées ou non, puissent constituer une controverse majeure.

Lors du Comité controverses, la Directrice générale et la Responsable de la gestion ont un rôle décisionnaire. Après étude de la controverse et expression des avis des participants au comité, elles délibèrent. En cas de désaccord, la Directrice générale est l'unique décisionnaire.

Le Responsable ISR, la Responsable du Middle-Office/Risques, et la RCCI donnent leur avis dans le cadre de leurs fonctions (Responsable ISR : conformité aux ambitions ESG de la SGP ; Middle-Office/Risques : respect des contraintes, risques financiers et extra-financiers, et faisabilité opérationnelle ; RCCI : risque de conformité et respect des procédures).

Les controverses exceptionnelles se manifestent généralement par la matérialisation d'au moins un des risques présentés en introduction de ce chapitre, qu'il s'agisse d'un risque financier ou boursier pouvant affecter la valeur des actifs, d'un risque réputationnel susceptible d'impacter CDC Croissance et son actionnaire, d'un risque juridique, ou encore de risques pesant sur les parties prenantes, tels que l'environnement ou les employés. Leurs analyses reposent sur des éléments concrets, notamment les échanges avec l'entreprise, les articles ou publications de presse, les notes de brokers et d'agences de notation ESG, ainsi que les communiqués émanant de l'émetteur ou de ses parties prenantes.

L'analyse de la controverse est réalisée à la fois par **les équipes de Gestion, d'analyse ESG et du Middle-Office/Risques** dans l'objectif de fournir une aide à la décision pour le comité. Elle évalue :

- sa crédibilité (faits avérés ou non, ...) ;
- sa gravité ;
- sa récurrence ;
- son étendue ;
- ses parties prenantes, leur qualité, leur historique ;
- l'impact financier potentiel lié à la détention de la valeur par le(s) fonds.

A partir de cette base, **la Directrice générale, la Responsable de la gestion, le Responsable ISR, la Responsable du Middle-Office/Risques, la RCCI** décident ou non d'organiser un comité controverses.

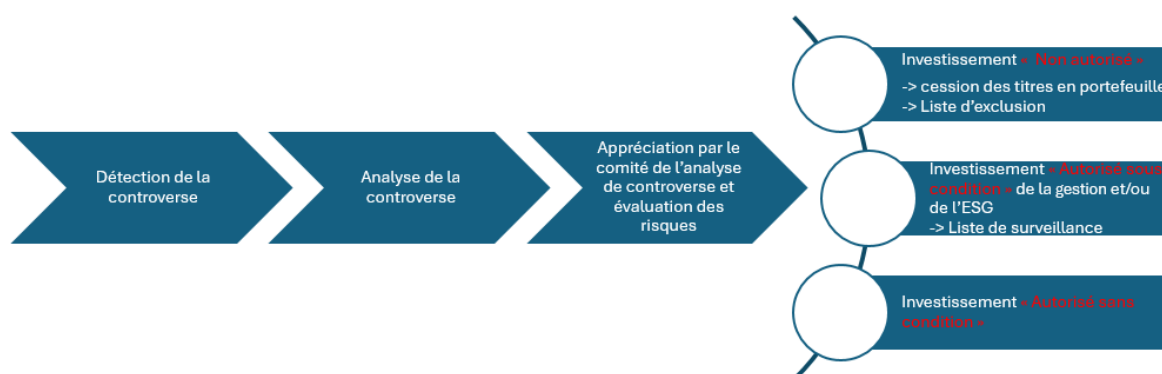
Rôle du comité controverses

Les membres décisionnaires du comité controverses doivent donner un **avis qui impacte la gestion et l'analyse ESG et/ou toute autre équipe de CDC Croissance**. Les avis suivants peuvent être rendus par le comité controverses :

- **Investissement « Non autorisé »** (c'est-à-dire « interdit à la détention »)
 - Il y a alors inscription dans la « **Liste d'exclusion** » de CDC Croissance. Un engagement peut être mené pour potentiellement faire sortir l'entreprise de cette liste. La mise en place d'un engagement ne suspend pas l'inscription dans la « Liste d'exclusion » et donc l'interdiction d'investissement.
- **« Autorisé sous condition »**
 - L'entreprise est inscrite en « **Liste de surveillance** ». L'investissement est autorisé mais avec une ou des conditions au niveau :
 - de la gestion (par exemple : « Interdit à l'achat ») et/ou
 - des analystes ESG et/ou d'un autre service (par exemple demande d'étude supplémentaire, engagement ...)
- **« Autorisé sans condition »**
 - L'investissement est possible sans restriction.
- **« Non rendu »**

Rappel du processus de gestion des controverses

Schéma représentant le processus de fonctionnement du comité controverses :



Processus d'escalade

Un processus d'escalade est mis en place en fonction de l'évolution de la situation, qui décide notamment de la communication ou non au Président de CDC Croissance et aux porteurs de parts ou actionnaires de la SICAV CDC Tech Premium.

Dans le cas où la controverse présente un risque d'image pour la société de gestion, pouvant également impacter la Caisse des Dépôts, une communication est faite au Groupe (les directions communication, juridique, risque et finance) afin de collaborer sur les mesures à prendre pour contenir au mieux les effets et potentielles atteintes à l'honorabilité de CDC Croissance et du Groupe Caisse des dépôts.